

IN RE: COMMISSION D'ENQUETE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS
PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE
CONSTRUCTION

À :

L'honorable France Charbonneau

Présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans l'industrie de
construction

Me Roderick Macdonald

Commissaire de la Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans l'industrie de
construction

M. Renauld Lachance

Commissaire de la Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans l'industrie de
construction

**DEMANDE DU BARREAU DU QUÉBEC
POUR OBTENIR LE STATUT DE PARTICIPANT**

Madame la Présidente,
Messieurs les Commissaires,

1. Je suis le Bâtonnier de l'Ordre professionnel des avocats du Québec désigné sous le nom de « Barreau du Québec » (ci-après le « **Barreau** »).
2. En vertu de l'article 3 de la *Loi sur le Barreau*, L.R.Q., c. B-1, le Barreau est un ordre professionnel et à ce titre, est investi de la fonction d'assurer la protection du public en vertu de l'article 23 du *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26 qui prévoit ce qui suit :

« **Art. 23.** Chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public.

À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. »

3. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, il soutient notamment ses membres dans l'exercice du droit.
4. Le Barreau assure également une vigie législative et judiciaire et intervient fréquemment dans les débats qui soulèvent le respect de la primauté du droit. Plus particulièrement, le Barreau a obtenu le statut de participant lors de la Commission sur le processus de nomination des juges et ses recommandations ont été suivies dans sa quasi-totalité par le Commissaire Michel Bastarache et le gouvernement du Québec.
5. L'intérêt du Barreau réside donc notamment dans le fait que les avocats peuvent jouer parfois un rôle de premier plan dans la rédaction ou l'interprétation d'ententes contractuelles élaborées dans un contexte d'octroi ou de gestion de contrats dans l'industrie de la construction accordés par les organismes ou les entreprises du gouvernement et les municipalités.
6. Le Barreau peut contribuer aux travaux de la Commission en ce qu'il dispose de comités d'experts qui peuvent :
 - a) Aider sinon éclairer la Commission dans sa recherche de stratagèmes de nature contractuels ou administratifs pouvant impliquer de possibles activités de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction; et
 - b) Soumettre des pistes de solution pouvant s'avérer être une contribution tangible à l'établissement d'un cadre légal permettant d'identifier, d'enrayer et de prévenir la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
7. Le Barreau possède donc un intérêt manifeste, réel et direct à l'égard des sujets de la présente Commission et demande de se voir accorder le statut de participant.
8. Le Barreau a retenu les services de Me Martine L. Tremblay pour le représenter lors des auditions de la Commission. Ses coordonnées sont les suivantes :

Me Martine L. Tremblay
Kugler Kandestin s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 2101
Montréal (Québec) H3B 2C6

Téléphone : 514-878-2861
Télécopieur : 514-875-8424

mtremblay@kugler-kandestin.com

9. Les coordonnées du soussigné sont les suivantes :

Me Louis Masson, Ad. E.
Bâtonnier du Québec
Maison du Barreau
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone : 514-954-3402
Télécopieur : 514-954-3407

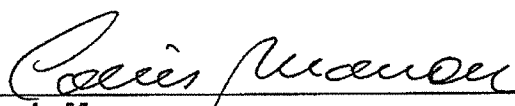
batonnier@barreau.qc.ca

EN CONSÉQUENCE, VOUS PLAISE :

ACCORDER au Barreau du Québec le statut de participant dans la présente Commission d'enquête.

LE TOUT respectueusement soumis.

QUÉBEC, le 22 mai 2012




Louis Masson
Bâtonnier du Québec

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Louis Masson, avocat et Bâtonnier du Québec, exerçant mon mandat de Bâtonnier à la Maison du Barreau, au 445, boulevard Saint-Laurent, Québec, déclare solennellement ce qui suit :

1. Les allégations de la Demande qui précède sont sincères et vraies;
2. Je déclare aussi avoir pris connaissance des Règles de procédure de la Commission et je m'engage à les respecter.

ET J'AI SIGNÉ :



Louis Masson

Déclaration faite sous serment devant moi
à Québec, ce 22^{ème} jour de mai 2012



Commissaire à l'assermentation
pour le district de Québec



**IN RE: COMMISSION D'ENQUETE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS
PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE
CONSTRUCTION**

À : COMMISSION D'ENQUETE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE CONSTRUCTION
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)

greffe@ceic.gouv.qc.ca

AVIS DE PRÉSENTATION

PRENEZ AVIS que la *Demande du Barreau du Québec pour obtenir le statut de participant* sera présentée pour adjudication devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, le **4 juin 2012**, à **9 h 30** ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au 500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal.

MONTREAL, le 22 mai 2012



Martine L. Tremblay
Kugler Kandestin s.e.n.c.r.l.
Procureur du Barreau du Québec